

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Epuisay - Enquête publique - Projet parc éolien

Date :Mon, 8 Jan 2024 17:02:00 +0100

De :LULU ET COMPAGNIE <>

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Voici mes observations sur le projet de Parc éolien à Sargé sur Braye :

- Biodiversité :

- Le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a donné un avis défavorable sur le dossier. Je refuse de donner une dérogation sur l'étude de la biodiversité de ce parc.

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Loir-et-Cher a donné un avis défavorable sur le dossier. Je refuse de donner une dérogation sur l'étude de la biodiversité de ce parc.

- Le gouvernement met en œuvre la Stratégie pour la biodiversité. Les éoliennes s'opposent à plusieurs objectifs de cette stratégie dont principalement « protéger les espèces en danger ». Il est inacceptable d'autoriser la construction d'un parc éolien dans une zone où des espèces sont en danger.

- Comme les éoliennes seront plus grandes (de 15 à 25 mètres), elles auront un impact plus important sur notre cadre de vie. L'évolution du parc est loin d'être neutre.

- La taille du rotor de chaque éolienne couvre une superficie plus importante que la surface d'un terrain de football. L'évolution du parc est loin d'être neutre.

- Prendre en considération le respect du patrimoine qui est une richesse inestimable » : les éoliennes de ce projet seront visibles depuis les châteaux de Vendôme et de Lavardin. Elles seront d'autant plus visibles, que comme toutes les éoliennes, elles clignoteront en blanc le jour et en rouge la nuit « préserver la faune, la flore, les paysages et la qualité de vie des Loir-et-chériens », alors que le département est « une destination touristique majeure. », Également impact négatif sur l'immobilier.

- Les routes à proximité du parc font partie de la zone d'effondrement des éoliennes, de la zone de projection de glace et de la zone de projection de pâles. Si statistiquement, les probabilités sont faibles, la vie d'une ou plusieurs personnes est plus importante que la production d'électricité d'une région qui exporte déjà les ¾ de sa production.

POURQUOI NE PAS UTILISER LE PHOTOVOLTAÏQUE ? :

Le photovoltaïque, en toiture : entrepôts, bâtiments agricoles, « au sol » les surfaces « polluées et non réutilisables » sont appropriées, à l'image de l'ancien site du Giat à Salbris, qui va accueillir des panneaux sur 100 ha après sa cession par le conseil départemental à un producteur d'électricité.

Autre piste à suivre : celle de l'agrivoltaïsme, une pratique qui consiste à couvrir de panneaux photovoltaïques amovibles et orientables des vignes, des vergers ou des zones maraîchères, ce qui permettrait de protéger les productions de certains aléas climatiques comme par exemple la grêle.

I. E. Duc

La Retaudière

2 route de la Galougère

41360 SAVIGNY SUR BRAYE